

Inondation

Inondations du Gard : les leçons d'une catastrophe

Par Jacques Moléna

Article issu du magazine L'EXPRESS du 27/02/2003



Six mois après la terrible crue qui a fait 23 morts dans le département, où en est-on sur le terrain? Indemnisations, reconstruction, prévention... l'heure est au bilan. A Collias, à Sommières, dans toute la région, règne une certaine confusion

Chaque jour, la vieille dame quitte le mobil-home tout neuf où elle est relogée et se rend à pas comptés dans sa maison dévastée au bord du Gardon. Il y a onze ans, Jeannine Turpin avait déserté La Courneuve, en banlieue parisienne, pour vivre sa retraite dans ce village, Collias, le paradis de ses vacances, avec l'eau vive de la rivière, le soleil et le ciel toujours bleu. Elle avait acheté un terrain de 2 000 mètres carrés jouxtant la rivière, planté "des plus beaux arbres de Collias" et surtout "non inondable", avait assuré le vendeur. Son fils, maçon, avait creusé les fondations, avant de mourir dans un accident de la route. Un entrepreneur acheva les travaux.

Depuis, Jeannine goûtait ici à un peu de bonheur, noyé à tout jamais dans cette inoubliable nuit du 8 au 9 septembre. Réveillée en sursaut par le déluge, elle était parvenue à s'échapper pendant que les eaux envahissaient sa maison, abattant les meubles et les cloisons. Dans sa détresse, un réconfort: "J'ai pu sauver ma petite chienne." Cet après-midi-là, dans la maison saccagée où sa fille Liliane a instauré un ordre précaire, la vieille dame désigne à ses visiteurs les meubles sortis de la boue. Elle montre, sauvées du désastre, les médailles de son père, un poilu de la Grande Guerre. Autre rescapé de son passé, délavé: le diplôme d'honneur qui lui a été remis en 1984 par l'Institut pour la fidélité dans le travail, en l'occurrence dans les laboratoires Janssen, où elle était ouvrière. Jeannine, qui avait reconstruit ici son univers familial, refuse d'accepter l'évidence: que jamais plus elle ne revivra dans sa maison. Elle a subi comme un second cataclysme l'arrêté d'Eliette Galzy, maire de Collias, lui interdisant d'habiter désormais sa propriété. "Je n'ai plus que quelques années devant moi, qu'on me laisse vivre ici!" se révolte-t-elle.

Ses supplications ont peu de chances d'être entendues. Sa maison est en effet l'une des 213 que le préfet du Gard, Jean-Pierre Hugues, a décidé de raser, car elles sont jugées trop dangereuses pour leurs habitants. Dans le seul village de Collias - 850 habitants - 47 seront démolies. Après des décennies de laxisme de la direction départementale de l'équipement et des municipalités dans la délivrance des permis de construire, les 23 morts des 8 et 9 septembre ont pesé en faveur de choix drastiques. Mais cette rigueur nouvelle passe mal.

Crânement, au côté des maires, le préfet Hugues va se colleter, en réunion publique, à des auditoires hostiles. Non loin de Collias, à Saint-Chaptes, l'assistance est nourrie de riverains dont beaucoup avaient transformé un abri de jardin en "maset", puis en résidence secondaire, se passant souvent de permis de construire: "Le Gardon, c'est notre joie de vivre!" lance une dame, sous les applaudissements. Le préfet se veut

humain, mais ferme: "Il faut que vous gardiez un usage de vos jardins pour les cultures ou les loisirs, mais pas question d'y passer la nuit." A Collias, un spécialiste en explosifs devenu restaurateur, Pierre Chaboredon, conduit la révolte de la poignée de réfractaires. Son établissement, L'Enclos, qui surplombe le Gardon, a été envahi par les flots. La maire lui a notifié sa décision: il pourra reconstruire son restaurant sur le même terrain pentu, mais nettement au-dessus, hors d'atteinte de nouvelles inondations. Pierre Chaboredon crie au "déli de justice": "C'est le fait du prince! Je possède un permis de construire, mon restaurant a une voie d'évacuation en cas de crue, et personne ne dort ici!"

Trois décennies de laisser-faire encombrant Eliette Galzy, maire de Collias depuis 1995. Elle observe que les anciens avaient la mémoire des caprices du Gardon. Ils savaient y échapper: construit sur un promontoire, le vieux village est depuis toujours épargné par les inondations. Tout a changé à partir des années 1960. De plus en plus d'"étrangers" venus de Paris, d'Avignon, mais aussi de Suisse et d'Allemagne, séduits par le charme du site, choisissent alors d'y implanter leur résidence secondaire. Le village s'étend près de l'eau. Une bonne affaire pour les villageois qui vendent, parfois à prix d'or, leurs jardins, masets et terrains le long du Gardon. Pas de POS: l'Équipement délivre les permis quasi les yeux fermés, dans l'euphorie de la croissance. Pourtant, à la sortie des gorges du Gardon et au confluent d'une autre rivière, l'Alzon, le lieu est très sensible. La forte crue de 1958 aurait dû inciter les autorités à la vigilance mais, comme par hasard, le souvenir s'en était évaporé. Collias attendra 1991 pour se doter d'un POS et 1998 pour voir son plan de prévention des risques adopté.

"Il ne faut pas tenter le diable"

Eliette Galzy a inauguré une autre politique. Cette enseignante entend résister à la pression foncière, misant sur une croissance tranquille du village vers les 1 000 habitants. Pour le relogement des sinistrés de septembre, elle a trouvé une solution: un terrain communal de 8,3 hectares dans la garrigue toute proche, que la municipalité viabilisera et dont les parcelles seront offertes aux propriétaires sinistrés en échange de leur terrain en zone inondable. Les rives du Gardon redeviendront alors un large espace naturel, vierge de toute construction. Les ressources du "fonds Barnier" seront appelées à la rescousse pour compléter le remboursement des assurances et faciliter la construction d'une nouvelle maison.

Si les récalcitrants s'expriment bruyamment, les sinistrés de Collias acquiescent dans leur majorité à cette proposition. Laurent Roland, carreleur, sa compagne, Nathalie Derudder, leurs deux enfants n'ont plus envie de revivre le cauchemar de la nuit du 8 au 9 septembre. Ils doivent la vie sauve à l'arrivée d'un hélicoptère. Ils ont vu les eaux du Gardon rouler 2 mètres au-dessus du toit de leur maison. Aujourd'hui, leurs films vidéo, leurs souvenirs familiaux sont à tout jamais engloutis; peu leur chaut de lâcher ce qui était "le plus beau coin de Collias": leur plage privée, la rivière dont ils détenaient la propriété jusqu'à la moitié du lit, la vue sur la cascade, leurs photos. "Il ne faut pas tenter le diable, dit Laurent Roland. Et puis les enfants se refusent à retourner là-bas." Le Gard est un coin de France exposé, plus que tout autre, aux débordements brutaux du climat méditerranéen. Depuis 1295, la région du Languedoc-Roussillon a subi 304 inondations et, en ces deux jours funestes de septembre, le Gard a reçu l'équivalent d'une année de pluie sur Paris. Quinze jours plus tard, Roselyne Bachelot, ministre de l'Écologie et du Développement durable, a présenté à Nîmes un plan de lutte national fondé sur l'accélération de l'alerte à partir du centre d'appui aux services des crues - qui sera créé à Toulouse - mais, surtout, sur le creusement de bassins de rétention. Ce fut la solution choisie par la ville de Nîmes au lendemain du déluge du 3 octobre 1988. Pour juguler l'eau en furie qui avait déboulé sur la ville par de petites rivières ordinairement

à sec - les "cadereaux" - l'ancien maire, Jean Bousquet, avait lancé un vaste programme de creusement de bassins autour de la ville. Onze ont déjà été construits et les 800 000 mètres cubes d'eau ainsi retenus ont, semble-t-il, épargné à Nîmes les ravages subis par Alès, Sommières et Aramon, mais il est vrai que les précipitations y ont été moins lourdes. Problème: ces travaux pèsent lourd sur le budget municipal. Au rythme actuel de réalisation le programme du plan de protection contre les inondations (PPCI) de Nîmes ne sera terminé qu'en... 2054. Et il en coûtera 200 millions d'euros.

On ne va pas déloger les gens et raser leurs maisons !

Autre secteur névralgique: le Vidourle, rivière qui trace la frontière entre le Gard et l'Hérault, dont les violentes foudrues, les "vidourlades", sont légendaires. Pour les contenir de manière durable, les hommes de l'art mettent aujourd'hui à l'étude un deuxième front de digues autour des communes les plus menacées, le premier front ayant été enfoncé par la dernière crue, 1 000 mètres cubes/ seconde. Pour canaliser les flots à 900 mètres cubes/seconde, d'autres techniciens proposent de creuser trois fois la capacité de la rivière. Mais, plus on fait rentrer le débit, plus on donne de la force à l'eau, ce qui a pour effet de détruire les berges. Le syndicat mixte d'aménagement et de mise en valeur du Vidourle préfère envisager, pour la prochaine crue, la "surinondation" artificielle d'une vingtaine de retenues. De toute façon, à en croire les responsables du syndicat, il faudra dix ans et 15 millions d'euros de travaux pour protéger efficacement les six communes que traverse la rivière.

Du coup, les élus se lamentent: la perspective de travaux "pharaoniques" leur fait trouver "dérisoires" les 130 millions d'euros que va débloquent Roselyne Bachelot sur quatre ans, afin de financer des ouvrages de régulation dans 15 bassins stratégiques de l'Hexagone. D'ailleurs, l'exécution de ces travaux ne sera pas commode. Le Pr Michel Desbordes, hydrogéologue, souligne la "situation inextricable" du Gard et de la région: "Un bon nombre des zones d'expansion des crues sont déjà occupées par des voiries ou des constructions. On ne va pas déloger les gens et raser leurs maisons!"

Délocalisations et tours de passe-passe

Conséquence des 23 morts de septembre, la vertu gagne le discours des élus et hauts fonctionnaires. Questionné sur la facilité avec laquelle les maires, dans les petites communes, octroient les permis de construire, Damien Alary, ancien maire du village de Pompignan et président PS du conseil général, se raidit. "Il faut avoir le courage de dire non." A Sommières, dévastée par le Vidourle, la caserne des gendarmes, la caserne des pompiers, le supermarché Champion avaient été construits, avec toutes les autorisations officielles, sur des terrains classés inondables. A présent, sur ordre du préfet, Champion doit se mettre en quête d'un autre emplacement. La caserne de gendarmes devra émigrer, elle, dans la commune voisine de Villevieille. Paradoxalement, les pompiers resteront sur place: leur délocalisation coûterait trop cher, dit-on, aux finances du département.

Mieux: à Nîmes, Foncier Conseil s'apprête à lancer une imposante opération immobilière de 600 logements. Le site choisi dans la plaine du Vistre, le Mas des Lombards, se trouve... en zone inondable. Mais la difficulté est déjà contournée par le promoteur: il prévoit un gigantesque bassin de rétention de 365 000 mètres cubes au-dessus du futur lotissement. Le secteur visé pourrait donc se voir transmuté en "zone constructible et protégée." Un "tour de passe-passe" qui scandalise Serge Villanueva, président du comité de quartier du Mas de Possac Chalvidan. Selon lui, cette opération "fait fi de la sécurité des futurs 3 000

habitants". L'affaire cristallise les passions. Si Jean-Paul Fournier, maire UMP de Nîmes, est prêt à donner son aval, le préfet du Gard se montre plus précautionneux: "Le Mas des Lombards sera soumis à mon contrôle. Comme à Sommières, on se mettra d'accord parcelle par parcelle." Dans l'épreuve des inondations, Jean-Pierre Hugues s'est forgé une doctrine qui pourrait bien infléchir le développement urbain du Gard: "Nous sommes trop consommateurs d'espaces publics, dit-il. Alors, plutôt que construire de nouveaux logements pour faire face à l'arrivée de nouveaux habitants, mieux vaut parfois réhabiliter les centres de village. Le Gard compte entre 40 000 et 50 000 logements vacants. Des opérations d'amélioration de l'habitat devraient aider les propriétaires à remettre ces logements sur le marché de la location, évitant du même coup de nouvelles constructions en zones dangereuses." Autre leçon: à travers le réexamen des plans de protection contre les risques, une distinction plus fine est en voie d'être élaborée entre les zones "absolument inconstructibles" et celles où d'indispensables mesures de précaution doivent être prises, quitte à alourdir le coût de la construction. A Bagnols-sur-Cèze, le supermarché Casino, détruit par le débordement de la Cèze, est ainsi définitivement rayé de la carte. En revanche, à Alès, les 4 000 mètres carrés d'ateliers du lycée Jean-Baptiste-Dumas, envahis par les eaux du Gardon, devraient être rebâti sur place, leur niveau étant simplement surélevé de... 3,20 mètres.

Enfin, dans ce département où la culture du risque s'était effilochée dans une mémoire trop oublieuse des déluges d'hier, le souvenir des inondations des 8 et 9 sera entretenu. Films ou photos, les spectaculaires images montrant le brutal gonflement des eaux, l'invasion des maisons, le secours des hélicoptères seront conservées aux archives départementales. Les enseignants puiseront dans cette mémoire collective pour illustrer le climat ou le phénomène cévenol. Les insouciantes Gardois seront peut-être, enfin, aux aguets.

L'eau adoucit les mœurs

Scrutant les statistiques de l'activité des gendarmes de sa compagnie dans la circonscription d'Alès, le capitaine Pascal Pégliion a eu la surprise de constater une baisse inhabituelle de la délinquance de 20%, dans la semaine du 8 au 15 septembre. Pour expliquer ce phénomène, l'officier n'exclut pas "les difficultés de circulation" que les inondations venaient de provoquer ou la présence visible sur les lieux d'un escadron de gendarmes mobiles. Il note néanmoins que, entre autres délits, ce sont surtout les coups et blessures qui ont reculé. Les différends de voisinage ont également fortement baissé, cette semaine-là. D'où l'hypothèse du capitaine Pégliion: pendant ces journées dramatiques, "tout le monde était occupé à sauver ses biens où à prêter main forte aux voisins". L'heure n'était plus à l'agressivité.

Une facture de 1,2 milliard d'euros

Voitures noyées, maisons détruites, ateliers et commerces ravagés, vignes arrachées, réseaux d'eau et d'électricité interrompus: les dégâts des inondations de septembre dans le Gard sont aujourd'hui chiffrés. La facture se monte à 1,2 milliard d'euros. Les assureurs couvriront 450 millions d'euros. Le reste sera pris en charge par l'Etat, qui a débloqué des aides d'un montant de 400 millions d'euros et accordé 4,2 millions d'euros de dégrèvements fiscaux, par les collectivités territoriales - région, départements, communes (178 millions d'euros) - par l'Union européenne (21 millions) et par les dons de la générosité publique (2,2 millions d'euros dont 1,7 fournis par la recette de la rencontre de foot Marseille- Saint-Etienne à Nîmes).